

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :
29 Mars 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre Avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 19
Exprimés : 19

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mmes KICA, VOLLAIS, Mrs WALTER, VALLEE ; Adjoint
Mmes ADAM, BRUNET, CHRETIEN, D'OLEON, GAUDIN,
GUILLEMOT, JUMELIN, Mrs BAYLE, FOUCHER, LAURENT,
MARIE, MAYEUR, TORRES et VAUVARIN.

Secrétaire de séance : Mr WALTER.

N° 1 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article 22 du Code des marchés publics indiquant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission comporte le maire ainsi que 3 conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :
Mrs WALTER, VALLEE et BAYLE en tant que titulaires,
Mme BRUNET, Mrs LAURENT et TORRES en tant que suppléants.

N° 2 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de constituer 5 commissions communales :

- 1- Commission des finances
- 2- Commission développement local, intercommunalité et projets
- 3- Commission urbanisme et travaux, développement durable et cadre de vie, sécurité
- 4- Commission des affaires sociales
- 5- Commission vie associative et locale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les 5 commissions communales mentionnées ci-dessus, et procède ensuite à l'appel à candidature pour les membres de chaque commission.

Sont ainsi constituées :

Commission des finances :

Mrs WALTER, VALLEE, BAYLE, FOUCHER, Mmes KICA, JUMELIN, BRUNET.

Commission développement local, intercommunalité et projets :

Mmes ADAM, D'OLEON, GUILLEMOT, GAUDIN, JUMELIN, BRUNET, KICA, VOLLAIS, Mrs LAURENT, MAYEUR, BAYLE, FOUCHER, VAUVARIN, TORRES, WALTER, VALLEE.

Commission urbanisme et travaux, développement durable et cadre de vie, sécurité :

Mmes KICA, ADAM, D'OLEON, BRUNET, Mrs VALLEE, LAURENT, TORRES, VAUVARIN, FOUCHER, MAYEUR.

Commission des affaires sociales :

Mmes VOLLAIS, GAUDIN, D'OLEON, ADAM, BRUNET, JUMELIN, Mr BAYLE.

Commission vie associative :

Mrs LAURENT, MARIE, MAYEUR, VAUVARIN, VALLEE, Mme GUILLEMOT.

N° 3 – DELEGUES DU SIAEP :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Alain LOCRET demandant à être délégué au SIAEP pour représenter la commune de Dozulé.

Le Conseil Municipal accepte cette candidature et désigne les délégués suivants :

Mrs LOCRET, VALLEE, MAYEUR.

N° 4 – DELEGUES DU SDEC ENERGIE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Gérard LAMOTTE demandant à être délégué au SDEC Energie pour représenter la commune de Dozulé.

Le Conseil Municipal accepte cette candidature et désigne les délégués suivants :

Mrs LAMOTTE, VALLEE.

N° 5 – DELEGUES DU SIVU :

Le Conseil Municipal vote pour les délégués suivants :

Titulaires : Mrs LAURENT, MARIE, FOUCHER, TORRES, VALLEE, MAYEUR,
Mmes D'OLEON, JUMELIN, BRUNET, GUILLEMOT.

Suppléants : Mmes GAUGAIN, KICA, GAUDIN, Mrs WALTER, BAYLE.

N° 6 – DELEGUES DE L'EPCI DU PAYS D'AUGE DOZULEEN :

Le Conseil Municipal désigne pour les délégués suivants :

Mmes GAUGAIN, KICA.

N° 7 – NOUVELLE MODALITE D'ELECTION DU CCAS : DELIBERATION SUR LE NOMBRE DE DELEGUES :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et de la famille, relatif au CCAS, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil Municipal et que leur élection se fait désormais par scrutin de liste. Madame le Maire précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

N° 8 – DELEGUE DU CNAS :

Le Conseil Municipal vote pour le délégué suivant :

Mme KICA.